



VINGT-CINQUIÈME RAPPORT DU PROCUREUR DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 1970 (2011)

Table des matières

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	2
I. INTRODUCTION.....	4
II. AVANCÉES DU PLAN D'ACTION.....	4
i) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes directeurs visant à donner une nouvelle impulsion à l'action du Bureau dans la situation du en Libye.....	5
a. Garantir la répartition efficace des ressources	5
b. Donner un rôle plus actif aux victimes, aux témoins et aux communautés touchées	6
c. Renforcer la coopération avec les autorités libyennes	9
d. Explorer de nouvelles voies afin d'amener davantage d'auteurs de crimes à répondre de leurs actes : coopération avec des États tiers et des organisations régionales et internationales .	10
ii) Avancement des enquêtes	12
a. Violences commises en 2011	12
b. Centres de détention	13
c. Crimes survenus lors des opérations de 2014 à 2020	13
d. Crimes visant des migrants	14
III. OBSTACLES À SURMONTER	16
IV. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	16
i) Évaluation des objectifs	17
ii) Objectifs nouveaux et continus	19
V. CONCLUSION	21

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Au cours de la période considérée, le Bureau a continué de progresser dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie relative à la situation en Libye décrite dans le vingt-troisième rapport du Procureur de la Cour pénale internationale (« CPI » ou « la Cour ») au Conseil de sécurité des Nations Unies (rapport d'avril 2022).

L'accélération des activités d'enquête et de coopération dans le cadre de la nouvelle stratégie démontrent que des étapes importantes ont été franchies dans l'accomplissement du mandat du Bureau. Le Bureau a ainsi déposé plusieurs demandes de mandats d'arrêt (sous scellés) liées à des axes d'enquête clés, en avance sur le calendrier établi dans son plan d'action sur la situation. Ces demandes ont été examinées par la Chambre préliminaire de la CPI et les mandats ont été délivrés sous scellés.

En outre, le Bureau a pris un certain nombre de mesures tangibles s'agissant de ses enquêtes et ses activités dans le domaine de la complémentarité, notamment :

- L'Équipe commune pour la Libye (l'« Équipe ») a entrepris plus de 20 missions, collectant plus de 500 éléments de preuve, dont des enregistrements sonores et audiovisuels, des informations criminalistiques, des images satellite, et menant de nombreux entretiens avec des témoins.
- Le Bureau a contribué activement aux enquêtes menées par les services nationaux chargés de l'application de la loi de six États parties sur des crimes internationaux commis en Libye et a continué de coopérer étroitement avec les autorités nationales, notamment au sein de l'Équipe commune sur les crimes commis à l'encontre des migrants.
- En novembre 2022, le Procureur a effectué la première visite officielle d'un Procureur de la CPI en Libye depuis plus de 10 ans, au cours de laquelle il a rencontré les autorités libyennes, les communautés affectées et les organisations de la société civile. Au cours de cette visite, le Procureur a



également informé le Conseil de sécurité des Nations Unies, pour la première fois, de la situation depuis la Libye.

- L'Équipe a poursuivi le renforcement de son excellente coopération avec la Mission d'enquête indépendante d'établissement des faits de l'ONU sur la Libye, améliorant les enquêtes du Bureau et soutenant l'identification de témoins supplémentaires pertinents pour les enquêtes.
- L'Équipe a migré vers Relativity, un nouveau système de gestion des éléments de preuve utilisant l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, qui modernisera et renforcera les capacités d'enquête et d'analyse de l'Équipe.
- L'Équipe a multiplié les contacts avec les victimes, les associations de victimes, les représentants des victimes et d'autres organisations de la société civile sur la situation en Libye. Cet engagement accru enrichit l'enquête, permet d'accéder à des éléments de preuve et à des témoins potentiels et garantit que l'Équipe est au fait des développements en cours.

Au cours de la période considérée, des étapes importantes ont été franchies dans les quatre principaux domaines d'enquête, grâce à une coopération et à un engagement accrus avec les témoins, les victimes, les organisations de la société civile, les organisations internationales et les États parties.

Ces développements positifs et ces résultats ont été obtenus malgré les défis permanents posés par le paysage politique complexe et la situation sécuritaire en Libye, ainsi que les pressions constantes sur les ressources auxquelles est confronté le Bureau dans son ensemble.



I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 1970 (2011), le Conseil de sécurité de l'ONU a déféré au Procureur de la CPI la situation en Libye depuis le 15 février 2011.
2. Il s'agit du deuxième rapport depuis l'élaboration par le Procureur de sa nouvelle stratégie et de son plan d'action concernant la situation en Libye, reflétant les quatre principes directeurs de cette stratégie, les principaux axes d'enquête et les jalons à l'aune desquels l'efficacité de son travail peut être mesuré.
3. Le présent rapport dresse l'état d'avancement dans chacun de ces domaines et décrit les principales mesures prises au cours de la période considérée. Il présente également les principaux obstacles restant à surmonter dans la conduite des activités d'enquête au cours de la période considérée et détaille les priorités actualisées du Bureau pour les six prochains mois.
4. Il est rappelé que, dès son entrée en fonction, le Procureur a immédiatement et volontairement récusé, conformément à l'article 42-6 du Statut de Rome, de toute affaire susceptible de présenter l'apparence d'un conflit d'intérêts en raison de sa participation antérieure à des procédures de la CPI en sa qualité de conseil. De ce fait, la supervision des axes d'enquête concernés par cette récusation est placée sous la responsabilité de la Procureure adjointe Nazhat Shameem Khan.

II. AVANCÉES DU PLAN D'ACTION

5. Il y a de cela une année, dans son rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies d'avril 2022, le Procureur a défini les domaines d'action prioritaires ainsi que quatre principes directeurs visant à donner une nouvelle impulsion à son action concernant la situation en Libye :
 - 1) la priorisation de la situation en Libye et l'allocation des ressources nécessaires ;



- 2) une approche redynamisée afin de donner un rôle plus actif aux personnes affectées par les crimes présumés commis en Libye ;
 - 3) l'adoption d'une nouvelle approche dans les échanges avec les autorités libyennes ; et
 - 4) d'une politique volontariste de coopération avec des États tiers, des organisations régionales et des partenaires internationaux.
6. Dans le rapport susmentionné, il était prévu que, si les circonstances le permettaient, cette approche ciblée conduirait à ce que soient délivrés de nouveaux mandats d'arrêt au cours des deux années suivantes.
 7. Dans le cadre des efforts entrepris l'année dernière pour intensifier les activités d'enquête et de coopération, le Bureau a soumis des demandes concernant plusieurs mandats d'arrêt en rapport avec la situation en Libye en novembre 2022, en avance sur le calendrier fixé dans le plan d'action. Ces mandats, sous scellés, ont tout récemment été délivrés après examen indépendant par la Chambre préliminaire.
 8. En outre, une demande de levée des scellés d'un précédent mandat d'arrêt a été déposée et les activités menées en vue de la présentation de nouvelles demandes de mandats d'arrêt progressent rapidement.
 - i) **Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes directeurs visant à donner une nouvelle impulsion à l'action du Bureau dans la situation du en Libye**
 - a. *Garantir la répartition efficace des ressources*
 9. Compte tenu de son renvoi par le Conseil de sécurité des Nations unies, la situation en Libye reste une priorité pour le Bureau. Les jalons et objectifs décrits dans les deux derniers rapports comprennent le renforcement des capacités de traitement et de stockage des éléments de preuve numériques, ainsi que l'allocation de ressources humaines supplémentaires dans les domaines de



l'analyse, de la criminalistique, des enquêtes financières et de l'analyse juridique.

10. Comme l'anticipaient les récents rapports, les premières mesures visant à améliorer les capacités technologiques internes grâce aux contributions des États parties au Fonds d'affectation spéciale pour les technologies avancées et les capacités spécialisées, ont été prises au cours de la période considérée. L'enquête sur la situation en Libye a été l'une des premières à bénéficier de ces avancées et de l'appui de la nouvelle plateforme de gestion des éléments de preuve électroniques du Bureau, dénommée Relativity. Ce système, qui utilise des technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, permet au Bureau de recevoir et de stocker un volume de preuves beaucoup plus important qu'auparavant. L'Équipe bénéficiera grandement des fonctionnalités offertes par ce système telles que la transcription et la traduction automatiques des documents en langue arabe.
11. L'Équipe a également bénéficié de l'appui d'un certain nombre d'experts disposant d'une grande expérience en matière d'enquêtes sur la traite des êtres humains et les crimes sexuels et à caractère sexiste. Le processus de recrutement permettant au Bureau de doter l'Équipe de personnel supplémentaire, notamment de ceux ayant une expertise juridique, analytique, criminalistique et en matière d'enquête financière, est en cours et sera mené à bien au cours de la prochaine période de référence.
12. Le Bureau note avec gratitude la contribution des États parties en réponse à la Note verbale du 7 mars 2022, qui permet au Bureau et à l'Équipe de pouvoir bénéficier d'un appui, en complément de son budget ordinaire. L'Équipe libyenne a bénéficié du détachement d'experts nationaux fournis par les États parties, qui ont été affectés au soutien de ses enquêtes.
13. Néanmoins, les contraintes budgétaires continuent d'avoir une incidence sur le travail du Bureau dans toutes les situations, y compris la situation en Libye.

b. Donner un rôle plus actif aux victimes, aux témoins et aux communautés touchées



14. Le Bureau a poursuivi ses efforts pour intensifier encore ses échanges avec les victimes, les témoins et les communautés touchées, qu'elles soient ou non libyennes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Libye. Au cours des six derniers mois, l'Équipe a rencontré des victimes, des organisations et représentants de victimes, ainsi que d'autres organisations de la société civile plaidant pour la défense de leurs droits et leur participation, à la fois dans le cadre de réunions bilatérales et d'autres événements.
15. Au cours de la période considérée, parmi les questions portées à l'attention du Bureau par les victimes, les organisations de victimes et les organisations de la société civile figuraient notamment, sans s'y limiter, le déplacement à grande échelle de personnes de Benghazi, Murzuq et Derna, les allégations de crimes à grande échelle à l'encontre des habitants de Tawergha, les allégations de crimes commis à Murzuq, les violations endémiques et graves des droits de l'homme dans les centres de détention dans toute la Libye, les frappes aériennes sur un collège militaire et un centre de détention, les crimes commis à Tarhuna et les crimes à grande échelle à l'encontre des migrants en Libye. Le Bureau souligne l'importance de veiller à ce que les autorités de l'est et de l'ouest de la Libye, ainsi que les organisations internationales, fournissent une assistance psychologique et de réadaptation efficace aux victimes dans toute la Libye.
16. Le travail des organisations de la société civile et des militants des droits de l'homme est au cœur des activités entreprises par le Bureau. Le 14 novembre 2022, le Bureau a accueilli la première table ronde thématique entre le Bureau du Procureur et la société civile, consacrée aux crimes commis contre les enfants et les affectant. Cette réunion a rassemblé des organisations locales de la société civile issues de différentes situations impliquant le Bureau. En mai 2023, le Bureau accueillera la deuxième table ronde thématique de la société civile sur la persécution fondée sur le genre. Au cours de la période considérée, le Bureau a également avancé dans les préparatifs d'un séminaire organisé avec des organisations de la société civile libyenne au cours de la prochaine période de référence, afin de discuter de l'utilisation du Guide pratique à l'intention des organisations de la société civile pour la collecte d'information relative à des crimes internationaux et à des atteintes aux droits de l'homme (le « Guide pratique ») dans le contexte libyen. Ce séminaire sera organisé conjointement



avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération en matière de justice pénale (Eurojust) et le Réseau européen d'enquêtes et de poursuites relatives aux génocides, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre (le « Réseau génocide »). Au cours de la période de référence, le Guide pratique a été traduit en arabe et sera mis à la disposition de tous les partenaires de la société civile. Au cours de la période considérée, le Bureau a également reçu deux communications émanant d'organisations de la société civile en vertu de l'article 15 du Statut de Rome.

17. Un grand nombre des entretiens menés au cours de la période couverte par le présent rapport ont concerné des victimes. Ainsi qu'il a été annoncé dans le précédent rapport, le Bureau s'est attaché les services d'experts psychosociaux arabophones supplémentaires, qui ont apporté leur soutien aux enquêteurs et aux victimes. Au cours de cette période, plusieurs témoins ont été orientés vers l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins du Greffe afin d'obtenir le soutien nécessaire pour faire face aux problèmes psychologiques et de sécurité, conformément à l'importance accrue accordée par le Bureau à l'adoption d'une approche tenant compte des traumatismes dans le cadre de son travail. Dans plusieurs autres cas, la Cour a fait appel aux services compétents au niveau national afin d'obtenir l'appui nécessaire sur ces questions. Cette coopération est essentielle pour permettre au Bureau de mener à bien sa mission et nous ne pouvons que reconnaître et saluer le travail important effectué par les autorités nationales à cet égard.
18. Comme indiqué dans le rapport de novembre 2022, le Bureau a également obtenu de la Chambre préliminaire I que soient préservés les éléments de preuves, notamment les déclarations des témoins, en vertu de l'article 56 du Statut de Rome. Au cours de ce processus, il incombe à la Chambre de déterminer s'il s'agit d'une occasion unique, qui peut ne plus se présenter par la suite, de recueillir des éléments de preuve aux fins d'un procès et, si tel est le cas, de prendre toutes les mesures propres à assurer l'efficacité et l'intégrité de la procédure et protéger les droits de la défense. La Chambre a autorisé que certaines mesures soient prises et le Bureau a mené à bien la procédure prévue à l'article 56 au cours de la période considérée.



c. Renforcer la coopération avec les autorités libyennes

19. Comme il a été souligné dans les rapports précédents et par le Procureur lors de sa visite en Libye en novembre 2022, la coopération avec les autorités libyennes et le renforcement du dialogue entre le Bureau et la Libye constituent la pierre angulaire de la stratégie mise en œuvre par le Bureau concernant la situation dans ce pays.
20. S'agissant de telles questions, il est essentiel de renforcer la coopération et les échanges entre les autorités libyennes et le Bureau, afin de parvenir à une mise en œuvre tangible du principe de complémentarité et d'accroître les capacités des uns et des autres à mettre fin à l'impunité et à répondre aux attentes légitimes des victimes. À cet égard, il est nécessaire de veiller à disposer de canaux de communication efficaces, de l'appui du Bureau aux unités techniques et criminalistiques et d'un accès aux informations.
21. Les réunions que le Procureur a tenues avec les autorités libyennes, les principales parties prenantes et les victimes ont renforcé sa conviction qu'un bureau de liaison en Libye pourrait contribuer à mettre fin à l'impunité, à garantir la complémentarité et à rapprocher la justice des victimes. Le Bureau entend approfondir les discussions avec les autorités libyennes en vue de permettre l'ouverture d'un tel bureau, en mettant l'accent dans les mois qui viennent sur les activités en matière de coopération et de complémentarité, en plus de celles relatives aux enquêtes et poursuites.
22. La prochaine mission opérationnelle et logistique du Bureau en Libye fera suite aux réunions constructives entre le Procureur et les autorités libyennes en novembre 2022. Il s'agit d'une étape cruciale et le Bureau espère que la coopération se poursuivra au cours de la prochaine période de référence, dans le droit fil des réunions et discussions engagées lors de la visite du Procureur en Libye en novembre 2022.
23. Outre la délivrance de visas, le Bureau a souligné trois autres étapes clés de la coopération dans le rapport de novembre 2022 qui demeurent des priorités :



- Accorder au Bureau un libre accès aux documents détenus par les autorités libyennes présentant un intérêt pour ses enquêtes et qui ont fait l'objet de demandes formelles d'assistance ;
- Faciliter les échanges avec les instances spécialisées en Libye, notamment dans le domaine de la criminalistique et de l'analyse de scènes de crimes ;
- Répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'assistance adressées par le Bureau aux autorités libyennes.

24. Le Bureau entend faire progresser ces trois priorités en matière de coopération au cours de ses prochaines visites opérationnelles en Libye.

d. Explorer de nouvelles voies afin d'amener davantage d'auteurs de crimes à répondre de leurs actes : coopération avec des États tiers et des organisations régionales et internationales

25. L'imputabilité des crimes commis en Libye ne peut être obtenue que par une coopération proactive et créative. La réalisation effective des objectifs de complémentarité devrait conduire à des enquêtes et des poursuites menées par les autorités libyennes, par d'autres autorités nationales qui peuvent exercer leur compétence, et par le Bureau en dernier ressort.

26. Au cours de la période couverte par le présent rapport, des progrès concrets ont été réalisés, ce qui témoigne d'un regain d'intérêt pour ce domaine. Le 1^{er} janvier 2023, un Erythréen de 39 ans, suspect clé de crimes contre des migrants, a été arrêté au Soudan lors d'une opération de police internationale menée par les Émirats arabes unis. Les Pays-Bas, membres de l'Équipe, ont délivré un mandat d'arrêt à l'encontre du suspect, en s'appuyant sur le soutien significatif et l'assistance du Bureau. Suite à la délivrance de ce mandat d'arrêt, les Pays-Bas ont officiellement demandé l'extradition du suspect.

27. Ceci fait suite à la poursuite d'autres suspects importants de crimes contre les migrants en Italie et aux Pays-Bas, qui ont également bénéficié de la coopération au sein de l'Équipe, comme indiqué dans le dernier rapport.



28. Au-delà de ces mesures concrètes, le Bureau en a pris un certain nombre pour soutenir les enquêtes nationales. Au cours de la période considérée par le présent rapport, le Bureau a apporté un soutien direct à six organismes nationaux chargés de l'application de la loi, par le biais d'entretiens et de stratégies communes, de réunions régulières et du partage de connaissances, de réseaux et d'informations. Compte tenu de la confidentialité des enquêtes en cours, aucune autre information ne peut être communiquée au Conseil pour le moment.
29. Les dix-sept entretiens menés conjointement par le Bureau et les enquêteurs d'une instance nationale chargée de l'application de la loi illustrent ces échanges étroits. Cette méthode de travail s'avère efficace tant pour le Bureau que pour les autorités nationales car elle permet de mutualiser les ressources et d'échanger directement des connaissances et des expériences. Elle évite surtout aux victimes d'être auditionnées deux fois sur les mêmes questions par des instances différentes.
30. Au cours de la période considérée, l'Équipe a également rencontré le Groupe d'experts des Nations Unies sur la Libye et le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes et des enfants afin d'échanger sur notre travail, sur les résultats obtenus et les défis qui restent à relever, ainsi que sur les moyens de collaborer plus efficacement.
31. En mars 2023, l'Équipe a participé à une conférence sur la traite des êtres humains en période de conflit et la poursuite de leurs auteurs, en échangeant avec de nombreuses organisations de la société civile sur cette question. L'événement a été organisé pour soutenir le travail en cours de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la traite des êtres humains sur la poursuite des personnes qui se rendent coupables de ce crime. Cet engagement est un nouvel exemple de l'importance accordée par le Procureur à l'établissement de partenariats et à l'élargissement de l'engagement pour assurer une mise en œuvre plus efficace et plus complète du droit international.
32. Le 31 mars 2023, le mandat de la Mission d'enquête indépendante sur la Libye a pris fin. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Bureau et



la Mission d'enquête se sont rencontrés et ont discuté régulièrement à tous les niveaux, y compris lors de discussions entre la Procureure adjointe et le Président de la Mission d'enquête, afin d'identifier les possibilités d'échange d'informations dans le plein respect de la sécurité, de la vie privée et de la confidentialité des personnes fournissant des informations. L'engagement des deux parties à renforcer le travail de l'autre et à trouver des solutions aux défis inhérents à une telle coopération, dans l'intérêt de la justice et de l'imputabilité, a donné lieu à une coopération fructueuse et sans précédent. Le Bureau souhaite exprimer sa profonde gratitude à la Mission d'enquête pour le soutien apporté à l'exercice de son mandat.

ii) Avancement des enquêtes

33. Comme indiqué dans ses rapports précédents, le Bureau a adopté une démarche à deux volets dans ses axes d'enquête relatifs à la situation en Libye. D'une part, conformément au principe de complémentarité, il a cherché à développer une stratégie de coopération et de coordination avec la Libye et d'autres États afin de soutenir, au cas par cas, les enquêtes et les poursuites nationales lorsque cela était possible. D'autre part, il a cherché à accélérer ses enquêtes indépendantes en vue de porter l'affaire devant la Cour, sous réserve que les éléments juridiques et de preuve requis soient réunis.

34. Au cours de la période considérée, le Bureau a entrepris plus de 20 missions et a recueilli plus de 500 éléments de preuve, dont des enregistrements sonores et audiovisuels, des informations criminalistiques et des images satellites. Plus de 45 entretiens approfondis ont été réalisés, la plupart en personne et certains à distance.

a. Violences commises en 2011

35. Au cours des enquêtes menées depuis le renvoi de la situation par le Conseil de sécurité, le Bureau a recueilli des informations crédibles et détaillées concernant les violences commises contre des manifestants et des opposants à l'ancien régime du Président Qadhafi en 2011, dont des crimes commis en détention. Il a délivré un certain nombre de mandats d'arrêt en relation avec ces crimes. À



l'heure actuelle, un mandat d'arrêt reste en suspens, à savoir celui visant Saïf Al-Islam Qadhafi.

36. Le Bureau reste déterminé à faire en sorte que les responsables des crimes commis dans les prisons libyennes pendant la révolution de 2011 rendent compte de leurs actes.

b. Centres de détention

37. Des crimes généralisés contre des Libyens et des ressortissants d'autres pays continuent d'être commis dans des centres de détention dans toute la Libye sans que les responsables ne soient véritablement poursuivis.

38. En novembre 2022, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies a estimé devant le Conseil de sécurité que « [TRADUCTION] la situation des droits de l'homme en Libye demeur[ait] alarmante. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) fait encore état de disparitions forcées, de détentions arbitraires et de mauvais traitements dans les principaux centres de détention. » En mars 2023, selon la Mission d'enquête indépendante sur la Libye, nombreux étaient les Libyens et les ressortissants d'autres pays privés de liberté dans les centres de détention du pays .

39. Au cours de la période considérée, le Bureau a recueilli des preuves tangibles confirmant que des crimes tels que la détention illégale, le meurtre, la torture, le traitement inhumain, le viol et d'autres formes de crimes sexuels et à caractère sexiste ont été commis dans les centres de détention dans l'est et l'ouest de la Libye, sous la responsabilité de groupes et autorités nombreux et variés.

c. Crimes survenus lors des opérations de 2014 à 2020

40. Outre les informations et les éléments de preuve précédemment recueillis concernant les crimes qui auraient été commis par les Forces armées libyennes et les groupes qui lui sont associés, le Bureau a également collecté et obtenu de nouvelles informations relatives à cet axe d'enquête. Les documents recueillis comprennent des informations sur des allégations d'exécutions extrajudiciaires, d'enlèvements, de profanations de corps, de disparitions forcées, de prises



d'otages, de violences sexuelles, de pillages, de frappes aériennes aveugles, d'utilisation de mines, de violations des droits de l'homme au cours de procès militaires contre des civils et de destruction de biens.

41. Comme l'a souligné le Procureur dans son intervention devant le Conseil de sécurité des Nations unies, étant donné la nature totalement indépendante du travail du Bureau, la sensibilisation et l'engagement auprès de toutes les parties à un conflit sont essentiels pour atteindre l'objectif de mettre fin à l'impunité en Libye. Dans cet esprit, le Procureur a rencontré Khalifa Haftar et le Procureur militaire dans l'est de la Libye lors de sa visite en Libye en novembre 2022, en faisant passer le message que le haut commandement porte une grande responsabilité dans ces actes en vertu du Statut de Rome, qu'il ne peut éluder.
42. À la suite de cette réunion, le Bureau a reçu des informations des Forces armées libyennes dont l'examen et l'évaluation en interne sont en cours.
43. Le Bureau reste déterminé à demander des comptes pour les crimes commis, y compris, mais sans s'y limiter, pour les exécutions extrajudiciaires commises par des membres de la brigade Al-Saiqa.

d. Crimes visant des migrants

44. Les crimes visant des migrants sont endémiques en Libye. Au cours de la période couverte par le rapport, le Bureau a réalisé des progrès tangibles dans ses efforts pour exploiter une série de canaux de responsabilisation pour ces crimes, en particulier par le biais de la collaboration avec les autorités nationales compétentes.
45. Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, en septembre 2022, le Bureau a officiellement rejoint l'Équipe chargée d'enquêter sur des responsables de crimes visant des migrants, notamment la traite d'êtres humains, le trafic d'êtres humains, la réduction en esclavage, la torture et l'extorsion.
46. Comme cela a été confirmé dans le rapport d'avril 2022, au regard de l'évaluation préliminaire du Bureau, les crimes contre les migrants en Libye pourraient constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Il



nous incombe à tous de veiller à ce que les auteurs de ces crimes en soient tenus pour responsables.

47. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Bureau a rencontré à plusieurs reprises, de façon quasi hebdomadaire au cours des derniers mois, les partenaires de l'Équipe. Parmi les réunions auxquelles il a participé figurent une réunion de haut niveau, deux réunions de niveau opérationnel avec des enquêteurs et des avocats et de nombreuses réunions techniques entre enquêteurs aux fins d'organiser et de mener des entretiens conjoints.
48. Grâce au travail de l'Équipe, Tewelde Goitom, également connu sous le nom d'Amanuel Gebreyesus Negahs Walid, un trafiquant d'êtres humains présumé, a été extradé d'Éthiopie vers les Pays-Bas en octobre 2022. Lors de la première audience de mise en état qui s'est tenue aux Pays-Bas le 10 janvier 2023, les procureurs néerlandais ont décrit des familles néerlandaises recevant des appels téléphoniques de proches détenus dans les camps et les centres de détention des suspects qui les suppliaient d'envoyer de l'argent tandis que l'on entendait en arrière-plan les cris de personnes victimes de torture.
49. Le Bureau tient à reconnaître et saluer les mesures prises par les autorités nationales néerlandaises, italiennes et émiraties, dont il est fait état dans le présent rapport, et qui témoignent de leur détermination à faire en sorte que les auteurs de crimes graves rendent compte de leurs actes. Comme le reflète la nouvelle stratégie du Bureau concernant la situation en Libye, il est essentiel d'établir des partenariats avec les acteurs nationaux pour atteindre cet objectif commun.
50. Le Bureau a rencontré des témoins qui confirment l'existence de violences généralisées ou systématiques à l'égard des migrants, y compris des actes de torture, de viol et de réduction en esclavage. Le Bureau prend note des récentes conclusions de la Mission d'enquête indépendante sur la Libye selon lesquelles, au cours de la période couverte par son dernier mandat, entre juin 2022 et mars 2023, 670 000 migrants originaires de 41 pays étaient présents en Libye et que ces migrants font l'objet d'actes de violence odieux ». En novembre 2022, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies a indiqué devant



le Conseil de sécurité que « [TRADUCTION] les violations des droits de l'homme à l'encontre des migrants et des demandeurs d'asile se poursuiv[aient] en toute impunité ».

51. Dans la période à venir, le Bureau continuera de donner la priorité à cet axe d'enquête. Au cours de la période considérée, le Bureau a considérablement accru ses échanges avec les victimes de ces crimes et continuera de le faire.
52. Le Bureau souhaite que les acteurs de la société civile et d'autres acteurs s'engagent à ses côtés pour lui permettre de remplir sa mission dans cet axe d'enquête.

III. OBSTACLES À SURMONTER

53. Les questions de sécurité restent l'un des principaux obstacles rencontrés par le Bureau dans le cadre de l'enquête sur la Libye. Les difficultés auxquelles il est confronté sont similaires à celles rapportées par la Mission d'enquête dans son dernier rapport.
54. Les fortes restrictions budgétaires qui pèsent toujours sur le Bureau ont empêché l'Équipe de tirer pleinement parti de sa présence dans la région, en réduisant certaines activités de collecte d'éléments de preuve et en diminuant la capacité du Bureau à échanger avec des témoins clés, des victimes et des organisations de la société civile. Le Bureau note qu'il n'a pas reçu les ressources supplémentaires soumises dans le budget ordinaire présenté à l'Assemblée des États parties en 2022. L'absence de ressources supplémentaires fait sérieusement craindre que le Bureau ne puisse obtenir les résultats escomptés.
55. Toute autre aide utile à la conduite de ses enquêtes susceptible d'être fournie volontairement par les États parties est donc la bienvenue.

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

56. Comme il est indiqué dans le présent rapport, des progrès tangibles ont continué d'être accomplis pour faire en sorte que les responsables de crimes en Libye rendent compte de leurs actes, conformément à la nouvelle stratégie



définie par le Procureur il y a de cela un an. Le Bureau s'est appuyé sur la dynamique décrite dans le rapport de novembre 2022 et continuera à le faire au cours de la prochaine période de référence.

i) Évaluation des objectifs

- **Poursuite du processus de renforcement de la capacité de stockage numérique et de traitement des éléments de preuve, de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique :** ainsi qu'il a été rappelé ci-dessus, l'Équipe a entrepris, en mars 2023, d'utiliser le logiciel Relativity de gestion des éléments de preuve, qui ouvre une voie nouvelle dans la gestion des éléments de preuve numériques en tirant parti de la puissance de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique. L'utilisation accrue de cette technologie peut révolutionner le travail de l'Office en élargissant considérablement l'éventail des informations qu'il est en mesure de collecter et de traiter.
- **Poursuite de la présence renforcée sur le terrain dans la région et ses environs immédiats afin d'améliorer la communication directe avec les victimes/les témoins et des organisations de la société civile :** au cours de la période couverte par le présent rapport, l'Équipe a assuré une présence quasi continue dans la région et ses environs immédiats, ce qui a permis une communication directe et quotidienne avec les témoins et les victimes, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, la Mission d'enquête et la communauté internationale. Le travail se concentre désormais sur le renforcement de la présence à long terme du personnel en Libye, en collaboration avec les autorités libyennes et les partenaires des Nations Unies.
- **Intensification du dialogue avec la société civile libyenne par la mise en œuvre notamment du Guide pratique sur la collecte d'informations relatives à des crimes internationaux et à des atteintes aux droits de l'homme et la création d'espaces de dialogue plus nombreux :** le Bureau a élargi et approfondi ses échanges avec la société civile libyenne, ce qui a permis des contributions significatives aux enquêtes du Bureau au cours de la période



considérée. Le Guide pratique a été traduit en arabe et un séminaire visant à promouvoir son utilisation par les organisations de la société civile libyenne est en cours de préparation pour la prochaine période de référence. Le Bureau note que l'engagement avec les organisations de la société civile libyenne a été affecté par les restrictions légales imposées à leurs activités en Libye.

- **Augmentation des missions opérationnelles en Libye afin de renforcer la coopération et les enquêtes :** à la suite de la visite du Procureur, le Bureau finalise les arrangements pour une série de missions opérationnelles et logistiques en Libye, conformément aux priorités stratégiques discutées avec les autorités libyennes. L'accès aux documents demandés dans le cadre de demandes d'assistance formelles, l'amélioration des canaux de communication et la coopération avec les autorités techniques en Libye, notamment celles impliquées dans la criminalistique et l'analyse des scènes de crime, restent des priorités et des jalons importants.
- **Demande de délivrance d'un ou de plusieurs mandats d'arrêt pour les axes d'enquête prioritaires et de levée des scellés pour les mandats d'arrêt existants :** au cours de la période considérée, le Bureau a demandé que soient délivrés de nouveaux mandats d'arrêt dans des axes d'enquête prioritaires (qui sont sous scellés) et note la délivrance de mandats d'arrêt sous scellés par la Chambre de préliminaire.
- **Renforcement de la collecte des éléments de preuve criminalistiques ainsi que des capacités de police scientifique des partenaires en Libye :** jusqu'à présent, il n'a pas été possible pour le Bureau d'apporter aux partenaires en Libye le soutien nécessaire pour leur permettre de renforcer leurs capacités de police scientifique. Le Bureau continue de s'y préparer et afin de pouvoir aller de l'avant, il est nécessaire, outre les missions en Libye du personnel du Bureau et celles des experts légistes libyens au sein du Bureau, d'obtenir l'approbation des autorités libyennes.
- **Augmentation de la capacité d'analyse de l'Équipe, par le biais d'un soutien numérique et technique et d'un appui supplémentaire de la part d'assistants**



à l'analyse : ainsi qu'il a été indiqué précédemment, l'Équipe a été l'une des premières équipes du Bureau à migrer vers un nouveau logiciel, ce qui a contribué à la mise en œuvre de méthodes de travail plus modernes et permis de bénéficier de traductions automatiques à partir de l'arabe. Pour l'heure, compte tenu des restrictions budgétaires, il n'a pas été en mesure d'allouer à l'Équipe des assistants à l'analyse supplémentaires, afin d'améliorer l'efficacité et le traitement des documents collectés, domaines prioritaires identifiés dans les précédents rapports.

- **Augmentation de la capacité de l'Équipe, notamment en renforçant sa capacité à coopérer avec les pays, les agences nationales et les organisations de la société civile grâce au détachement et au recrutement d'experts nationaux :** les processus de recrutement ont été achevés et seront mis en œuvre au cours de la prochaine période de référence.

ii) Objectifs nouveaux et continus

57. Au cours de l'année écoulée, le Bureau a déployé d'importants efforts pour la mise en œuvre des principes directeurs visant à donner une nouvelle impulsion à son action en Libye, la sensibilisation des victimes et des organisations de la société civile, le renforcement des capacités numériques et de la coopération à l'échelle internationale et en augmentant considérablement le nombre de missions, d'entretiens, d'éléments de preuve collectés et d'autres activités d'enquête dans le cadre de l'enquête sur la Libye. Ses efforts ont abouti à la délivrance de nouveaux mandats d'arrêt, à des demandes de levée de scellés sur des mandats d'arrêt existants, à un renforcement des principaux axes d'enquête et à la mise en place d'un nouvel environnement numérique et de coopération.
58. Au cours de la prochaine période de référence, le Bureau continuera à mettre en œuvre les principaux axes d'enquête et à soutenir les enquêtes nationales et l'Équipe. Par ailleurs, il consolidera, renforcera et traitera les éléments de preuve et les informations disponibles afin d'être prêt lors de l'ouverture du procès relatif aux affaires pour lesquelles des poursuites sont en cours et d'être en



mesure d'enquêter de manière aussi efficace, solide et ciblée que possible au cours de l'année à venir. L'augmentation des missions en Libye nécessitera également des ressources supplémentaires.

59. Ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une action prioritaire de la part du Bureau au cours des six prochains mois les domaines suivants :

- Augmenter le nombre de missions en Libye afin de renforcer la coopération et les enquêtes et de poursuivre l'examen et l'évaluation des possibilités d'ouverture d'un bureau de liaison en Libye dans un avenir proche ;
- Continuer de renforcer la présence du Bureau sur le terrain dans la région immédiate ;
- Continuer de renforcer et d'élargir le dialogue entre le Bureau et les victimes et organisations de la société civile travaillant sur la situation en Libye, notamment par la tenue d'un séminaire sur la mise en œuvre du Guide pratique à l'intention des organisations de la société civile sur la collecte d'informations relatives à des crimes internationaux et à des atteintes aux droits de l'homme.
- Consolider, renforcer et traiter les éléments de preuve et les informations disponibles, en vue d'assurer la préparation des procès et de mieux cibler les axes d'enquête ;
- Continuer de renforcer les capacités de stockage numérique et de traitement des éléments de preuve, notamment en exploitant efficacement les outils d'enrichissement des fonds grâce à l'intelligence artificielle et à l'apprentissage automatique ;
- Poursuivre le développement de la collecte d'éléments de preuve criminalistiques et renforcer les capacités en la matière des partenaires en Libye ;
- Accroître la capacité d'analyse de l'Équipe, grâce à un soutien numérique et technique et à l'ajout d'assistants à l'analyse ;



- Accroître la capacité de coopération internationale de l'Équipe par le détachement et le recrutement d'experts nationaux ;
- Déposer une ou plusieurs demandes de mandats d'arrêt supplémentaires dans les domaines d'enquête prioritaires et de levée des scellés sur les mandats d'arrêt existants.

V. CONCLUSION

60. Au cours de la période considérée, l'enquête sur la situation en Libye et la réalisation des objectifs fixés dans la nouvelle stratégie définie par le Procureur en avril 2022 ont considérablement progressé.
61. Des mesures concrètes ont été prises en coopération avec les autorités nationales compétentes, ce qui a permis d'accélérer la collecte d'éléments de preuve, d'arrêter des suspects et d'entretenir des relations beaucoup plus suivies avec les communautés touchées, les groupes de victimes et les organisations de la société civile.
62. Dans les mois à venir, le Bureau entend tirer parti de cette dynamique en poursuivant ses efforts pour renforcer son engagement en Libye, notamment en travaillant à la création d'un bureau de liaison du Bureau du Procureur à Tripoli. Cela permettra de renforcer les activités de coopération et de complémentarité du Bureau et d'approfondir son partenariat avec les autorités libyennes, les survivants et les familles des victimes.
63. Au fur et à mesure de la poursuite de son travail, le Bureau continuera à solliciter la collaboration et la coopération de tous les acteurs afin de s'assurer que l'engagement pris envers les victimes et les survivants par le biais de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité soit collectivement respecté.